



## Règlement concours des légumes insolites

**Article 1** – Andrézieux-Bouthéon Animation (A.B.A) vous propose un concours pour mettre en concurrence vos légumes insolites (forme, couleur, textures atypiques...)

**Article 2** – Ce concours est ouvert à tous sous réserve d'être inscrit au préalable et se déroulera lors de l'évènement « Courge et Saveurs d'Automne » au Château de Bouthéon les 7 et 8 octobre 2023.

**Article 3** – Ce concours consiste à présenter sa candidature au travers d'un légume insolite. Chaque participant peut présenter plusieurs légumes. Ce dernier sera jugé par un jury désigné par les membres du bureau d'A.B.A .

**Article 4** – Le dossier de candidature pour le concours est à remplir et envoyer sur le contact avant le vendredi 6 octobre 2023 :

Service Animation-Évènementiel

Avenue du Parc - 42160 Andrézieux-Bouthéon

Ou [aba@andrzeieux-bouthéon.com](mailto:aba@andrzeieux-bouthéon.com)

Les participants doivent présenter leur légume identifié sur le lieu du concours, le samedi 7 octobre 2023 avant 17 heures.

**Article 5** – Toute personne participant à ce concours et signant son inscription accepte d'être pris en photo et d'apparaître sur les réseaux de la ville ainsi que la presse.

**Article 6** - Les 3 premiers gagnants se verront attribuer des lots.

**Article 7** – Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le Concours des légumes insolites devrait être annulé.

**Article 8** – Les résultats seront annoncés le dimanche 8 octobre 2023 à 16h. Tous les participants devront être présents pour pouvoir récupérer leur lot.

**Article 10** – La participation au concours entraîne l'adhésion aux conditions du présent règlement sans contestation possible.

Signature :